

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise
Séance du 7 mai 2026

**Date de la
convocation**
29/04/2026

Date d'affichage
29/04/2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil
municipal : 23

En exercice : 23

Le sept de l'an deux mille vingt-six à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : 20 – ANTY Olivier, APPOLONUS Véronique, BENITEZ Pascal, BERNIOT Cécile, BIDI SINDA Maeck Garel, CAFFIN Mickael, DEVISE Aurelia, DUCKMAN Denis, DUCKMAN Sébastien, FRITSCH Morgane, GIRARD Marilyne, LACOSTE Stéphane, LE GUILLOU Isabelle, LEONARD Dany, MALINGRE Michel, MEYFROODT Nicolas, PORTIER Alexandre, SOLLET Céline, TAGUAY Nicolas, WARNER Sylvia

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : 2–ESNEULT Alexis, JULES Dorothée,

Absents donnant pouvoir : 1– ORLUC Sandra à MALINGRE Michel,

Secrétaire de séance : LE GUILLOU Isabelle

Réf : CM 2026-45

OBJET : Vote des subventions aux associations pour l'année 2026

Pour : 21
Contre :
Abstention :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 2 mars 2026 portant adoption du budget primitif 2026 de la commune, et notamment les prévisions à l'article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres organismes de droit privé » dans la limite de 21 000 €,

Considérant les dossiers de demande de subvention présentés par les différentes associations,

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Publication ou
notification
du : 19 MAI 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix procède au vote des subventions.



Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 095-219500584-20260507-2026_45_01-DE



ASSOCIATION	Montant
FNACA	150
FOYER RURAL	4000
GIPS DU VAL D'OISE	700
LES FEUX FOLLETS	400
U.S.M.B.B	1500
UNION MUSICALE DE PERSAN	400
DU BOIS PIERROT AUX AJEUX	1000
MEMOIRE DES AINES	700
LE SOUVENIR FRANCAIS	1000
SECTION JSP VALLEE DE L'OISE	500

Le montant global alloué en 2026 pour les subventions aux associations est fixé par la présente délibération à 10 350 €.

Fait à Bernes sur Oise, le 7/5/2026

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Olivier ANTY

La secrétaire de séance

Isabelle LE GUILLOU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.